

Jeudi 17 décembre 2015

Gestion des déchets

La collecte des déchets évolue en 2016 !

A partir du lundi 4 janvier 2016, une nouvelle organisation de collecte des déchets et de nettoyage de l'espace public sera mise en place afin d'offrir un service plus respectueux de l'environnement. Cette nouvelle gestion des déchets visant à améliorer la propreté des rues de Montpellier et des 30 communes de la Métropole permettra à la fois de réduire l'impact environnemental et le coût supporté par les deux collectivités. En conséquence, les jours de collecte et certaines fréquences de ramassage seront modifiés.



Plus de tri, moins de déchets et 2 millions d'euros d'économies par an

Le constat est simple. Les comportements évoluent, la production de déchets diminue et le tri des déchets progresse, il apparaît ainsi nécessaire pour Montpellier Méditerranée Métropole de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens tout en maîtrisant l'impact environnemental de la collecte. A ce jour, l'estimation de la mise en place de ces nouvelles mesures s'élèvera à presque deux millions d'euros d'économies par an. Ces économies pourront permettre de compenser l'augmentation du coût de la vie et de maintenir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à son taux actuel, inchangé depuis 2009.

Des services renforcés pour informer les usagers

En vue de cette nouvelle fréquence de collecte des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole a développé des services afin de répondre aux demandes des usagers sur la nouvelle organisation :

Sur le site internet montpellier3m.fr/collecte, il est possible de :

- Consulter les jours de collecte rue par rue ;
- Demander un bac gris plus grand pour les foyers d'au moins 4 personnes résidant en pavillon (formulaire en ligne ou contacter le 0 800 88 11 77) ;
- Retrouver les horaires d'ouverture de la déchetterie la plus proche à la rubrique « Points Propreté » ;
- Connaître le calendrier de reports des jours de collecte en cas de jours fériés.

De plus, à partir du 4 janvier 2016, les habitants pourront se rendre **au Guichet Unique**, situé dans chacune des mairies des différentes communes de la Métropole, afin de s'informer sur l'ensemble des services offerts par leur commune et la Métropole.

Réduire le poids de sa poubelle grise

Face aux enjeux environnementaux et économiques, la Métropole de Montpellier propose des solutions aux habitants afin de les aider à réduire le poids de leur poubelle grise.

- **Des collectes solidaires**

Montpellier Méditerranée Métropole a développé un programme de collectes solidaires en partenariat avec Emmaüs, ERCA Initiatives et Ecologic qui met en œuvre deux fois par mois, dans des communes ou des quartiers de Montpellier, des collectes à domicile ou par dépôts volontaires destinés au réemploi des objets du quotidien. Chaque année, ce sont 100 tonnes d'objets issues des collectes solidaires qui sont récupérées dont 60% qui sont réemployables.

- **Mise à disposition d'un composteur**

Montpellier Méditerranée Métropole met des composteurs gratuitement à disposition de tous les habitants du territoire disposant d'un jardin. Pour les habitants en collectif, la Métropole participe à hauteur de 50 € à l'achat d'un lombri-composteur individuel qui peut être positionné sur un balcon. En 2014, La Métropole a distribué 800 composteurs et aidé 44 foyers à acheter un lombri-composteur.

- **Des points d'apports volontaires**

Sont mis à disposition sur l'ensemble de la Métropole :

- 850 conteneurs à verre, pour précision une tonne de verre triée coûte 42€ contre 300€ si elle est jetée dans une poubelle grise,
- 300 conteneurs à papier,
- 250 conteneurs à textile.

De plus, les usagers peuvent déposer leurs appareils électriques, électroniques et leurs ampoules au sein des grands magasins. Ces collectes sont désormais obligatoires même si aucun achat n'est effectué.

Quelques chiffres clés :

- En 2014, ce sont 261 292 tonnes d'ordures collectées, dont :
 - 124 988 tonnes d'ordures ménagères (bac gris),
 - 42 096 tonnes de tri sélectif (bacs jaunes et orange),
 - 94 208 tonnes des déchets spécifiques (déchetteries, Grammont...).
- 6%, c'est la baisse de la production de déchets depuis 2010, qui est passée de 403 à 379 kg par habitant et par an.